



Consolidation abusive de mon assurance maison

Par **jumeaux**, le **03/01/2009** à **19:33**

bonjour, j'ai souscrit une assurance pour assurer mon pret maison aupres de generali assurances. quelque temps apres, j'ai eu un arret de travail et apres 90jours comme stipulé sur ce contrat, j'ai vu leur expert et ma mise en incapacité temporaire totale de la sécurité sociale a été acceptée et ils ont prit en charge mes mensualités. j'ai vu le meme expert à plusieurs reprises et au bout d'un an d'arret de travail une mise en invalidité totale temporaire à 66% par la sécurité sociale à été transformée par mon assurance en consolidation à 33% comme cela il ne me prennent plus en charge car il me faut 66% selon leur bareme à eux! j'ai fait appel et une mediation a ete acceptee mais l'expert impose une nouvelle fois par l'assurance à confirmé la consolidation tout en disant que mon etat pouvais encore se degrader! je suis atteinte d'une maladie pas encore vraiment diagnostiquer elle est invalidante en 2ans je suis en fauteuil roulant electric pour mes deplacements extérieurs et en bequilles pour la maison je suis en centre de reeducation ou de nouveaux elements médicaux ont ete constatés ainsi que des disfonctionnements neurologique piste pas encore exploitée d'autre part j'ai consulté un expert trouve au hasard dans les pages jaunes, donc tres independant et il confirme la non consolidation ainsi que mon medecin traitant , diagnostic non retenu par les 2 experts de l'assurance comme par hasard!! je vais don intenté une assignation en refere au tribunal de montpellier est ce une bonne idee? ou que dois je faire d'autre?